

GUIDE : FIN DE CYCLE DE FORMATION

La période de référence actuelle se termine le 31 mars 2026.

Cinq étapes à suivre pour comprendre et gérer votre dossier

1 Comprendre ÉduChAD.

➡ Se connecter à portail.chad.ca avec la bonne adresse courriel.
(Votre adresse personnelle dans 70 % des cas!)

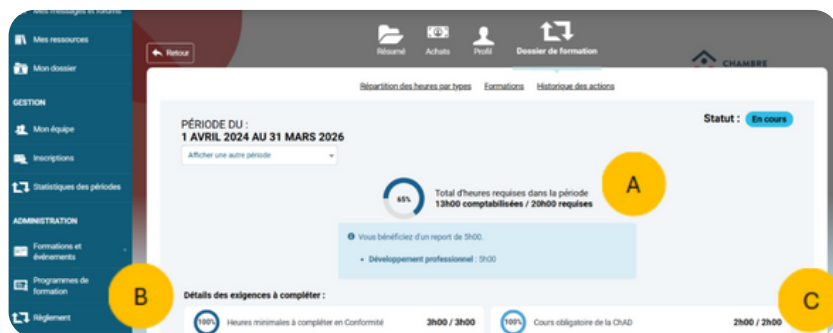
En cas de doute, NE VOUS CONNECTEZ PAS et écrivez-nous à formation@chad.qc.ca.

➡ Bien interpréter l'état de votre dossier de formation.

A Heures **totales** accumulées (sur 20 heures) incluant :

➡ **B** 3 heures **minimales** en Conformité, incluant :

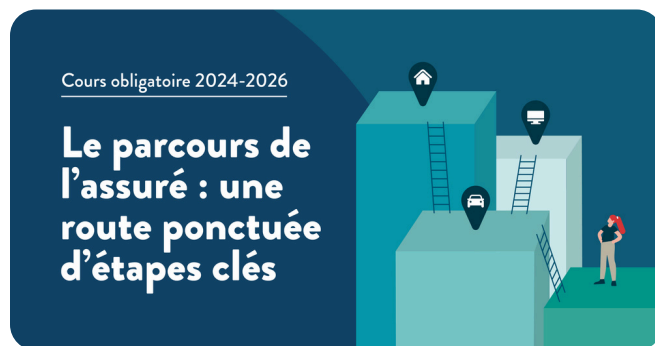
➡ **C** 2 heures en Conformité pour le cours obligatoire 2024-2026



2 Compléter le cours obligatoire 2024-2026 (RFC00479).

➡ Choisir **minutieusement** entre les volets

- Agents / courtiers particuliers,
- Agents /courtiers entreprises,
- Expert en sinistre.



3 Accumuler au moins 1 UFC de plus en Conformité pour atteindre les 3 UFC requises (voir la pastille **B** sur l'image).

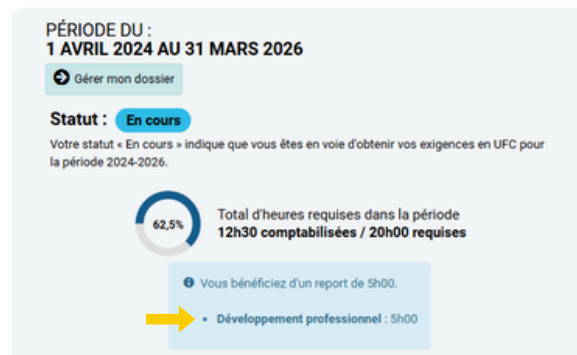
➡ Exemples de formations en Conformité à suivre sur la plateforme ÉduChAD :

- A/T Risques, saison 1 (4 épisodes)
- Loi 25 : rappel des grands principes et nouveautés



4 Ne pas excéder 5 UFC en Développement professionnel.

➡ Vérifiez si vous bénéficiez déjà d'un report d'UFC provenant de la période précédente. Si oui, un maximum de 5 UFC en Développement professionnel accumulées en surplus seront transférées au prochain cycle de formation (2026-2028).



5 Utiliser les services de dispense et d'autodéclaration pour mettre à jour vos heures accumulées.

➡ Effectuer les demandes au fur et à mesure pour que votre dossier reflète votre véritable cumul d'UFC.

- [Tutoriel dispense](#)
- [Tutoriel autodéclaration](#)